

COMMUNE DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Place Colignon - bureau 1.11
1030 BRUXELLES

V/Réf : 2009/108=050/037
N/Réf. : AVL/ah/SBK-2.235
Annexe : 1 dossier comprenant 2 plans

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : SCHAERBEEK. Place Colignon, 37. Transformation intérieure d'une maison.

En réponse à votre lettre du 31 juillet 2009 sous référence, réceptionné le 4 août dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 19 août 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les **remarques** suivantes.

Le projet concerne la transformation d'une maison sise 37, place Colignon et située à l'arrière de l'Hôtel communal, à proximité de la rue Quinaux. Elle a probablement été réalisée au tournant du XXe siècle, suite à la réalisation de la place et la construction de l'hôtel communal inauguré en 1887 dont la zone de protection comprend l'entièreté du bien. La maison semble avoir fait l'objet d'une campagne de rénovation assez récente.

Au préalable, la Commission attire l'attention sur le fait que la demande décrite dans l'annexe I du dossier et accompagnée de deux plans, ne correspond pas aux termes du courrier qui lui est adressé par la Commune. Celui-ci mentionne, notamment, l'ajout d'un logement et la modification de l'aspect architectural de la façade, ce qui n'apparaît pas sur les plans. L'avis de la C.R.M.S. **prend donc en compte des documents graphiques qui font foi par rapport à cette demande** ; il ne tient pas compte des données fournies par la Commune peut-être dues à une erreur matérielle.

La demande vise la division du rez-de-chaussée en deux bureaux séparés, accessibles par l'entrée implantée à droite de la vitrine centrale. La porte de gauche donne accès aux étages où le studio du premier étage reste inchangé tandis que les deux logements, qui sont actuellement aménagés aux derniers étages, seraient rassemblés en un appartement deux chambres comprenant une mezzanine sous combles.

Le projet donnant lieu à des transformations intérieures peu importantes sans aucune modification de volume et sans intervention en façade avant, la C.R.M.S. ne voit pas d'objection à sa réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.